

« Grundsätzlich »
(non à « en principe » !)

« Grundsätzlich » peut être un adjectif, signifiant alors « d'importance fondamentale », « capital », parfois « intrinsèque », etc., et ne pose alors guère de difficultés particulières, hormis évidemment celle du choix du qualificatif adapté. Exemples :

RS 812.121.6 O relative à l'addiction aux stupéfiants Art. 34, al. 1, let. a	1 Die Kommission hat folgende Aufgaben und Kompetenzen: a. Sie berät den Bundesrat [...] in grundsätzlichen Fragen der Suchtpolitik [...]	1 La commission a les tâches et compétences suivantes: a. elle conseille le Conseil fédéral [...] sur les questions de fond concernant la politique en matière d'addiction [...]
RS 101 Constitution fédérale Art. 191, al. 2	Für Streitigkeiten, die keine Rechtsfrage von grundsätzlicher Bedeutung betreffen, kann [das Gesetz] eine Streitwertgrenze vorsehen.	[La loi] peut prévoir une valeur litigieuse minimale pour les contestations qui ne portent pas sur une question juridique de principe .
RS 172.220.111.91 O du DDPS sur le personnel affecté à la promotion [...] Art. 3, al. 2, let. a	Die [...] Kandidaten werden im Rahmen: a. der grundsätzlichen Eignungsabklärung geprüft, untersucht und beurteilt betreffend: 1. [...] 6. ihr grundsätzliches Kaderpotenzial, [...]	Les candidats sont soumis à deux types d'examens: a. un examen général d'aptitude dont le but est d'examiner et d'établir: 1. [...] 6. leur potentiel à devenir cadre , [...] ■ Le nombre de types d'examen est indiqué d'emblée : bien vu, le lecteur sait d'emblée à quoi s'attendre. ■ Trois verbes ramenés à deux : bien vu (bis). ■ La traduction de « grundsätzlich » a ici été jugée inutile : bien vu (ter).

L'affaire se corse lorsque « grundsätzlich » est employé adverbialement, parce qu'il peut alors avoir deux sens radicalement différents. Disons-le tout de suite : le sens dépend généralement de la place du terme dans la phrase, selon que celui-ci est placé au début ou plus loin¹. Exemples :

« Grundsätzlich » atténué, impliquant d'emblée des exceptions (on attend un « aber » ou un « jedoch »)		« Grundsätzlich » renforce	
Grundsätzlich ist es verboten, die Gleise ² zu überqueren.	En principe*, il est défendu de traverser les voies. * Ou : généralement, en règle générale, a priori, normalement, habituellement, d'ordinaire, théoriquement...	Es ist grundsätzlich verboten, die Gleise zu überqueren.	Il est strictement* défendu de traverser les voies. Ou : absolument, formellement, rigoureusement...
Grundsätzlich hast Du recht.	En principe*, tu as raison. * Ou : idem.	Du hast grundsätzlich recht.	Tu as absolument* raison. * Ou : entièrement, tout à fait, incontestablement, indubitablement...

Cela posé, on peut tranquillement affirmer qu'en droit fédéral, la traduction de « grundsätzlich » est souvent erronée. Passons en revue les différents cas de figure.

« Grundsätzlich » atténué, mais aucune exception n'est mentionnée			
Référence RS	DE	FR	Commentaire
RS 641.20 Art. 36, al. 1	Grundsätzlich ist nach der effektiven Abrechnungsmethode abzurechnen.	En règle générale , le décompte est établi selon la méthode effective.	Pas le choix, il faut bien rendre l'idée que des exceptions sont possibles. On notera cependant au passage que le procédé est juridiquement douteux, car il ouvre la porte à l'arbitraire : quelles seront les exceptions ? Qui en décidera ? On peut toutefois souvent rendre l'idée par des formulations qui tempèrent l'impression d'arbitraire total : « dans la mesure du possible », « sauf cas de force majeure », etc.
RS 172.220.113.43 Art. 4, al. 1	Grundsätzlich sind öffentliche Verkehrsmittel zu benützen.	En règle générale , le collaborateur en déplacement doit utiliser les transports publics.	

¹ N'hésitez pas à tester votre collègue germanophone qui ne manquera pas de vous dire : « Tiens, c'est vrai, je n'y avais jamais pensé », et devenez l'attraction de la pause-café.

² Ou « Geleise », suivant de quel côté du Rhin on vit.

« Grundsätzlich » atténuée, mais cette fois-ci des exceptions sont mentionnées			
Référence RS	DE	FR	Commentaire
RS 732.143.2 Art. 5, al. 2	Grundsätzlich dürfen Durchsuchungen von Personen nur von Personen des gleichen Geschlechts vorgenommen werden. Bei unmittelbar drohender Gefahr [...] kann die Durchsuchung ausnahmsweise auch von einer Person des anderen Geschlechts vorgenommen werden.	En règle générale , la fouille ne peut être faite que par une personne du même sexe. En cas de danger imminent [...] elle peut être exceptionnellement faite par une personne du sexe opposé.	La précision « en principe », « en règle générale », etc., est inutile et on peut, voire doit, la supprimer. On le voit mieux lorsque l'idée est rendue en une seule phrase : on ne dira pas par ex. « La procédure <u>est en principe applicable, sous réserve</u> des dispositions suivantes » mais « La procédure <u>est applicable, sous réserve</u> des dispositions suivantes », ou, autre ex., « L'accès au bâtiment <u>est en principe interdit, sauf</u> aux personnes munies de vêtements protecteurs » mais « L'accès au bâtiment <u>est interdit, sauf</u> aux personnes munies de vêtements protecteurs ».
RS 935.211 Art. 21, al. 1 et 2	¹ Grundsätzlich sind keine Abgangsentschädigungen vorzusehen. ² Rechtfertigt sich im Ausnahmefall eine Abgangsentschädigung, so sind bei deren Bemessung die Gründe des Austritts [...] zu berücksichtigen. [...]	¹ En principe , aucune indemnité de départ n'est prévue. ² Si, exceptionnellement, une indemnité de départ se justifie, elle est calculée en tenant compte des motifs du départ, [...]	

« Grundsätzlich » renforce, sans qu'aucune exception ne soit mentionnée			
Référence RS	DE	FR	Commentaire
RS 510.301 Art. 123	Truppenärzte dürfen grundsätzlich nur im Notfall, wenn kein Zivilarzt erreichbar ist, für Hilfeleistungen an die Zivilbevölkerung beigezogen werden. [...]	En principe , les médecins de troupe ne peuvent porter assistance à la population civile qu'en cas d'urgence, lorsqu'aucun médecin civil n'est disponible. [...]	Contre-sens : « Truppenärzte dürfen grundsätzlich nur im Notfall beigezogen werden » n'est pas la même chose que « Grundsätzlich dürfen Truppenärzte nur im Notfall beigezogen werden ».
idem Art. 165	Die im Kurstableau [...] aufgeführten Truppen beziehen ihr allgemeines Büromaterial grundsätzlich beim zuständigen Zeughaus.	Les troupes mentionnées au tableau des cours [...] se procurent le matériel de bureau ordinaire auprès de leur arsenal de base.	Mais il est inutile ici de renforcer l'idée : en droit, quand c'est non, c'est non, il ne sert à rien de préciser que c'est « vraiment non ». D'autant qu'en droit, où chaque mot compte, ce peut même être une source de confusion.
RS 172.056.11 Art. 23a, al. 1	Vorbestehende Immaterialgüterrechte verbleiben grundsätzlich bei dem Inhaber oder der Inhaberin.	Les droits de propriété intellectuelle restent acquis à leur propriétaire.	Les exemples 2 et 3 constituent à cet égard de bonnes solutions.

« Grundsätzlich » renforce, mais des exceptions sont mentionnées			
Référence RS	DE	FR	Commentaire
RS 0.142.392. 681.163 Art. 5, al. 1	Überstellungen auf dem Landweg sind grundsätzlich am Montag, Mittwoch und Freitag jeweils um 13.00 Uhr durchzuführen. Allfällige Abweichungen können im Einzelfall durch die zuständigen Behörden vereinbart werden [...]	Les transferts par voie terrestre se déroulent en principe le lundi, le mercredi et le vendredi à 13 h 00. Les autorités compétentes peuvent cependant convenir d'éventuelles dérogations [...]	On aurait pu exprimer l'idée en disant par ex. « Les transferts se déroulent exclusivement le lundi [...] », ou « L'adjudicateur applique dans tous les cas ses conditions générales, sauf [...] », mais est-ce bien nécessaire ? Là encore, la précision est inutile et on peut, voire doit, la supprimer.
RS 172.056.11 Art. 29, al. 3	[Die Auftraggeberin] wendet grundsätzlich ihre allgemeinen Geschäftsbedingungen an, es sei denn, die Natur des Geschäftes erfordere die Aushandlung besonderer Bedingungen.	[L'adjudicateur] applique en principe ses conditions générales, sauf si la nature du marché exige l'application de conditions particulières.	En tout cas, « en principe » est faux, car « Überstellungen auf dem Landweg sind grundsätzlich am Montag durchzuführen » n'est pas la même chose que « Grundsätzlich sind Überstellungen auf dem Landweg am Montag durchzuführen ».
RS 935.81 Art. 42, al. 2	Die Daten sind grundsätzlich öffentlich zugänglich; die Daten zu Disziplinarmaßnahmen [...] stehen nur den für die Erteilung der Berufsausübungsbewilligung zuständigen Behörden zur Verfügung.	Les données du registre sont publiques , à l'exception des données relatives aux mesures disciplinaires [...] qui ne peuvent être consultées que par les autorités chargées de l'octroi des autorisations de pratiquer.	Voir le troisième exemple, où l'on aurait également pu préciser « les données du registre sont toujours publiques, à l'exception [...] », mais le traducteur a bien compris que cela n'apportait rien.

Trois observations pour finir :

- non seulement il peut parfois être parfaitement légitime de rendre expressément « grundsätzlich », mais d'autres traductions sont également possibles, comme le montrent ces exemples :

RS 812.121.6 Art. 23	Das BAG kann [...] dem Patienten die Bewilligung für die diacetylmorphingestützte Behandlung entziehen, wenn er: a. [...] d. sich grundsätzlich und fortgesetzt weigert, die Begleitbehandlungen durchführen zu lassen oder durchzuführen, sowie sich allgemein der Betreuung verweigert; [...]	L'OFSP peut retirer au patient l'autorisation de suivre un traitement avec prescription de diacétylmorphine: a. [...] d. s'il refuse par principe et de façon répétée de suivre les traitements annexes ou s'il refuse de manière générale la prise en charge; [...]
RS 935.81 Art. 24, al. 2	Wer über eine Bewilligung zur Berufsausübung nach dem vorliegenden Gesetz verfügt, erfüllt grundsätzlich die Voraussetzungen zur Bewilligungserteilung in einem anderen Kanton.	Toute personne titulaire d'une autorisation de pratiquer délivrée conformément à la présente loi est présumée remplir les conditions requises pour l'octroi d'une autorisation dans un autre canton.

- comme toujours, le bon sens est votre allié :

DE	FR	Commentaire
Bundesbehörden dürfen Personendaten grundsätzlich nur dann bearbeiten, wenn hierzu eine gesetzliche Grundlage besteht.	Les organes fédéraux ne peuvent en principe traiter des données personnelles que si une base légale le prévoit.	Non ! Car l'on conclut alors qu'il peut arriver que les organes fédéraux traitent des données personnelles en l'absence de toute base légale... Ce qui constitue un non-sens absolu. Peut-être même aurait-il valu la peine ici de renforcer l'idée, par ex. : « ... des données personnelles qu'à la condition expresse qu'une base légale le prévoit ».
Grundsätzlich werden von Schweizer Seite vertrauliche Informationen mit entsprechender Vertraulichkeitsstufe klassifiziert.	De manière générale, les informations sensibles sont classifiées par la Suisse avec le niveau de sensibilité requis.	Non ! Certes, c'est vrai, « grundsätzlich » est placé en début de phrase, ce qui devrait a priori impliquer des exceptions... Mais peut-on vraiment imaginer que la Suisse puisse décider de classifier des informations sensibles avec un niveau de sensibilité autre que celui qui est requis ? Manifestement, la phrase allemande est mal rédigée : faites preuve d'esprit critique et rectifiez (en omettant simplement « de manière générale » ou même en précisant « ...sont systématiquement classifiées... ») afin de renforcer l'idée, ou, en cas de doute, vérifiez au moins auprès de l'auteur.

- si vous discutez avec l'auteur germanophone du texte (sans doute un juriste) du sens à donner à tel « grundsätzlich », vous pouvez l'informer directement que lorsque son projet de loi ou d'ordonnance sera examiné par la Commission interne de rédaction*, celle-ci lui proposera de toute façon et sans états d'âme de supprimer son « grundsätzlich », en raison précisément des ambiguïtés qui s'y attachent. Donc, à bon entendre...

* <https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home.html> > Soutien au gouvernement > Accompagnement législatif > Rédaction législative > Commission interne de rédaction (CIR)